



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services du cabinet

Laval, le 10 décembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

En déplacement au centre de vaccination de Laval, le préfet de la Mayenne a souligné l'enjeu du rappel dans le contexte de reprise de l'épidémie

M. Xavier Lefort, préfet de la Mayenne, s'est déplacé ce vendredi 10 décembre au centre de vaccination de Laval pour saluer la mobilisation de tous les acteurs de la vaccination, en compagnie de M. Florian Bercault, maire de Laval.

Alors que la situation sanitaire se dégrade rapidement ces derniers jours, en Mayenne comme au niveau national, avec un taux d'incidence départemental qui atteint 270 pour 100 000 habitants, le préfet souligne que la vaccination est essentielle et que la campagne de rappel permet de limiter les impacts de la diffusion du virus.

Jusqu'à la mi-janvier près de 20 000 injections seront réalisées chaque semaine dans les centres de vaccination du département et auprès des professionnels de santé libéraux. Pendant les congés de fin d'année, des rendez-vous seront ouverts dans tous les centres de vaccination. Dès le 11 décembre, l'ouverture des centres de vaccination de Laval et Ernée sera élargie au samedi. L'opération sera reconduite à Laval le samedi 18 décembre.

La vaccination est désormais réalisée uniquement par vaccin à ARN messager (Moderna et Pfizer). Le schéma vaccinal peut ainsi combiner les différents vaccins. Une campagne nationale viendra prochainement rappeler la fiabilité des deux vaccins à ARN messager.

Afin de garantir les bonnes conditions de vaccination, le préfet recommande la plus grande rigueur lors de la prise de rendez-vous sur le respect du délai de cinq mois entre la 2^e dose et le rappel et des conditions d'âge requises pour la vaccination par Moderna (30 ans et plus). L'accès au centre de vaccination sera d'ailleurs refusé aux personnes qui ne respectent pas ces critères.

Le préfet rappelle également l'importance du respect des personnels mobilisées dans les centres de vaccination qui se dévouent au service de nos concitoyens. Aucun acte d'agressivité à leur égard n'est tolérable ni acceptable.

Enfin, dès le 15 décembre prochain, les enfants de cinq à onze ans présentant des risques de forme grave de Covid-19 pourront être vaccinés avec une version pédiatrique du vaccin Pfizer. Les parents concernés sont invités à contacter le médecin traitant ou le pédiatre de l'enfant.

Contact presse : pref-communication@mayenne.gouv.fr